

## Éducation nationale

# Nouvelle directrice académique Anne-Marie Maire, réformer dans la proximité

**Anne-Marie Maire est directrice académique des services de l'Éducation nationale du Haut-Rhin depuis le 1er octobre. Elle succède à Maryse Savouret qui a fait valoir ses droits à la retraite. L'ancienne conseillère d'orientation reste « très attentive à la trajectoire des élèves ».**



Originaire de Lorraine, Anne-Marie Maire a débuté sa carrière dans l'Éducation nationale comme conseillère d'orientation, de 1982 à 1993, dans les académies de Strasbourg et Nancy-Metz. Sa première affectation a été le CIO de Thann où elle est restée trois années.

Anne-Marie Maire est ensuite devenue directrice de CIO puis adjointe au chef du Service d'information et d'orientation de l'Académie de Nancy-Metz. En 2000, elle devient inspectrice de l'Éducation nationale-Information et orientation dans la Marne puis inspectrice d'académie – Inspectrice pédagogique régionale Administration et vie scolaire en 2005.

Jusqu'en août 2008, elle est inspectrice d'académie adjointe dans l'Oise avant de devenir directrice académique des services de l'Éducation nationale (Dasen) de la Meuse. Elle prend ses fonctions de Dasen du Puy-de-Dôme en février 2013, poste qu'elle a occupé jusqu'à sa prise de fonction dans le Haut-Rhin, il y a quelques jours. « Cette opportunité était à saisir. L'Alsace est une région très attachante que je connais bien », explique Anne-Marie Maire.

La nouvelle Dasen insiste sur « l'accompagnement de proximité » qu'elle entend établir avec l'ensemble des cadres et des équipes enseignantes du département « pour conduire les réformes attendues par l'institution ».

### **« Poursuivre les efforts relatifs au décrochage scolaire »**

À commencer par la réforme de l'éducation prioritaire dont l'objectif est de « concentrer les moyens sur les collèges et les écoles en difficulté » et « d'accompagner les équipes pédagogiques pour améliorer les apprentissages ». C'est dans cette perspective qu'une réflexion est en cours avec les communes concernées pour développer la scolarisation des moins de 3 ans. Une dizaine de « dispositifs passerelles » ont été établis pour faciliter la transition entre la famille ou le lieu de garde et l'école maternelle.

Anne-Marie Maire s'attellera aussi à l'évaluation des rythmes scolaires et des projets éducatifs de territoire que les communes doivent élaborer avant le mois de novembre pour pouvoir émarger au fonds financier de l'État. 85 % des communes haut-rhinoises en ont déjà élaboré un, selon la Dasen.

L'ancienne conseillère d'orientation reste « très attentive à la trajectoire des élèves » et à ce « que tous les acteurs leur donnent les moyens d'aller au bout de leur projet ». Deux points lui semblent essentiels : « renforcer l'accès à des études supérieures » et « poursuivre les efforts relatifs au décrochage scolaire ». Si le décrochage constaté dans l'académie de Strasbourg (5 %) est inférieur à la moyenne nationale, Anne-Marie Maire estime que c'est encore trop : « Il ne faut jamais oublier qu'il s'agit d'élèves. Il faut leur donner une qualification professionnelle. Ça doit être une priorité majeure ».